

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 JANVIER 2020**

L'an deux mil vingt, le 20 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de Ville-en-Vermois, dûment convoqué et représenté, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Ville-en-Vermois à 20h30, sous la présidence de Monsieur Jean-François GUILLAUME, Maire.

Etaient présents : Mesdames, BOUTILLIAT, COLNOT, NAGEL, OSSOLA et Messieurs BEAUDRI, GUILLAUME, HUMBERT, SIMONIN, VENTURIN

Pouvoirs : Mme AYRAL à Mme BOUTILLIAT - M. BLANCK à M. GUILLAUME

Excusés : Mme BIER - Mrs LE CONTE et OREL

Secrétaire : Mme OSSOLA

Après le constat des conseillers municipaux présents, M. OSSOLA est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur GUILLAUME ouvre la séance à 20H40 et demande si le compte rendu du 20 décembre fait l'objet d'observations. Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal est adopté.

1) DEL. 01/2020 - DECISION MODIFICATIVE BUDGET ANNEXE ZAC

Ajustement prévisions budgétaires 2019

Dépenses d'investissement

Articles

1641 Emprunts : - 25 000 €

2764 Créances sur des particuliers et autres personnes de droit privé : 1 875 000 €

3555 Terrains aménagés : - 1 850 000 €

Dépenses de Fonctionnement : - 16 303 €

Articles

022 Dépenses imprévues : - 2 588 €

6015 Terrain à aménager : - 25 €

605 Achats de matériel, équipements et travaux : - 13 490 €

608 Frais accessoires terrains en cours d'aménagement : - 200 €

Recettes de Fonctionnement : - 16 303 €

Articles

7015 Vente de terrains aménagés : 1 850 000 €

71355 Variation des stocks de terrains aménagés : - 1 850 000 €

74751 GFP de rattachement : - 6 037 €

7788 Produits exceptionnels divers : - 10 266 €

Acceptée à l'unanimité.

2) DEL. 02/2020 - DEMANDE DE SUBVENTION ACQUISITION DEFIBRILLATEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'obligation faite aux établissements recevant du public de s'équiper d'un défibrillateur automatisé externe selon un calendrier fixé par décret n° 2018-1186 du 19 décembre 2018 soit au 1^{er} janvier 2020 s'agissant de la salle polyvalente de catégorie 3.

Les crédits nécessaires à l'acquisition d'un défibrillateur pour la salle polyvalente ont été inscrits au budget principal 2019 pour un montant TTC de 1 900 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter la Fondation CNP Assurances pour obtenir un soutien financier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à solliciter la Fondation CNP Assurances et signer la convention de partenariat.

3) DEL. 03/2020 - VENTE D'UNE PARCELLE A LA CCPSV POUR LA FUTURE DECHETTERIE COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Maire rappelle le projet de la nouvelle déchetterie communautaire en partie sur le territoire de la commune qui nécessite la vente de la parcelle ZH 267 à la Communauté de Communes du Pays du Sel et du Vermois.

Il rappelle que ce terrain est support de la zone communale de covoiturage et que de ce fait, la CCPSV en prend la propriété et la gestion, étant entendu que cette zone de covoiturage utilisable par tous les habitants de la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois doit être étendue par la CCPSV en concomitance avec la création de la déchetterie. En outre, il convient de sécuriser ce parking par un équipement de vidéo surveillance, tout en maintenant l'éclairage existant.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la vente de la parcelle cadastrée ZH 267 d'une surface de 3 746 m² à la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois pour un montant de neuf mille sept cent quarante euros (9 740 €), charge la SCP FROMENT et MARTINI d'établir l'acte authentique de la vente et autorise le Maire à signer tout document afférent à cette vente.

Informations et questions diverses

✚ Remerciements aux bénévoles pour leur investissement aux vœux du maire. De nombreux retours positifs ont été témoignés par des administrés au cours et après la cérémonie.

Fin de séance à 21h15